

Informations Clés pour l'Investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPC. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPC et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

LAZARD EURO MONEY MARKET

FCP

Cet OPCVM est géré par LAZARD FRERES GESTION SAS
FR0010941815 - B

Objectif et politique d'investissement

Classification de l'OPC : Monétaire à valeur liquidative variable standard

Objectif de gestion : L'objectif de gestion vise à obtenir sur la durée de placement recommandée de 3 mois, une performance nette de frais supérieure à celle de l'indicateur de référence suivant : €STR Capitalisé. L'indicateur de référence est exprimé en EUR. Dans certaines circonstances de marché, l'objectif peut ne pas être atteint, l'OPC ne constitue pas un investissement garanti.

Politique d'investissement : La stratégie de gestion vise à privilégier la régularité de l'évolution de la valeur liquidative par la recherche de placement comportant une exposition peu élevée en risques. Cependant, en cas de très faible niveau des taux d'intérêt du marché monétaire, le rendement dégagé par le FCP pourrait ne pas suffire à couvrir les frais de gestion des deux parts et le FCP verrait alors les deux valeurs liquidatives baisser de manière structurelle.

La maturité moyenne pondérée du portefeuille du FCP est inférieure ou égale à 6 mois et sa durée de vie moyenne pondérée est inférieure ou égale à 12 mois.

Le FCP limitera son investissement à des instruments financiers ayant une durée de vie résiduelle maximum inférieure ou égale à 2 ans, à condition que le taux soit révisable dans un délai maximum de 397 jours. Les titres à taux fixes de durée de vie supérieure à 397 jours sont couverts par des swaps de taux créant synthétiquement les caractéristiques des instruments à taux variables.

La société de gestion s'assure que les titres dans lesquels investit le FCP sont de haute qualité selon sa propre évaluation et sa propre méthodologie. Le gérant pourra cependant se référer de façon non exclusive et non systématique aux notations court terme d'une ou plusieurs agences de notation reconnues.

Le portefeuille du FCP est composé :

- d'obligations et de titres de créance négociables libellés en euro ou en devises émis par des entreprises, des institutions financières ou des émetteurs publics ou semi-publics ou supranationaux, de l'OCDE ou de l'Union européenne.
- d'OPCVM monétaires ou monétaires court terme à hauteur de 10% maximum de l'actif net s'ils investissent moins de 10% de leur actif dans d'autres OPC. Ces OPC peuvent être gérés par la société de gestion.

Dans la limite d'une fois l'actif net (sans surexposition), le FCP peut également utiliser des futures sur taux, et de change, des swaps sur taux et de change, des options sur taux et du change à terme sur des marchés réglementés, organisés, et/ou de gré à gré pour couvrir le portefeuille du risque de taux ou du risque de change. Le Fonds peut investir jusqu'à 100% de son actif net dans des Bons du Trésor français (BTF), cf prospectus II.2..2.

Le FCP pourra investir à hauteur de 20% maximum de l'actif net en titres intégrant des dérivés.

Information benchmark : L'OPC est géré activement. La stratégie de gestion est sans contrainte par rapport aux titres composant l'indicateur de référence.

Affectation des plus-values nettes réalisées :

Affectation des sommes distribuables : Capitalisation et/ou Distribution et/ou Report

Affectation du résultat net : Capitalisation et/ou Distribution et/ou Report

Autres informations : Les critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) sont intégrés à la gestion au moyen d'un modèle d'analyse et de notation interne qui influence directement la gestion sans pour autant constituer un facteur déterminant de la prise de décision.

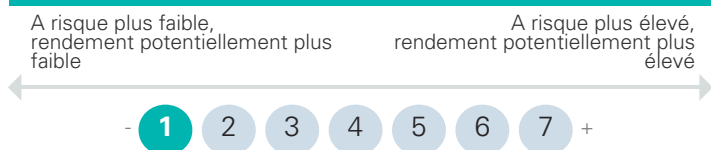
L'OPC relève de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 dit « Règlement SFDR ».

Durée de placement recommandée : Cet OPC pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leurs apports dans un délai de 3 mois.

Modalités de souscription / rachat : Les ordres sont exécutés conformément à ce qui est mentionné ci-après

Les ordres de souscription et de rachat doivent parvenir auprès de Caceis Bank ou Lazard Frères Banque, chaque jour ouvré avant 12 h. La valeur liquidative sur laquelle seront exécutés les ordres de souscription et de rachat est calculée sur la base des cours de la veille. Toutefois, elle est susceptible d'être recalculée afin de tenir compte de tout événement de marché exceptionnel survenu avant l'heure de centralisation. La date de publication de la valeur liquidative, qui n'est plus susceptible d'être recalculée, est J.

Profil de risque et de rendement



Autres facteurs de risques importants non pris en compte dans l'indicateur :

Néant

Explication de l'indicateur et ses principales limites :

L'exposition au marché monétaire explique le classement de l'OPC dans cette catégorie.

Les données historiques utilisées pourraient ne pas donner une indication fiable du profil de risque futur de l'OPC. Rien ne garantit que la catégorie affichée demeure inchangée, et le classement est susceptible d'évoluer dans le temps. La catégorie la plus basse n'est pas synonyme d'investissement sans risque. Le capital n'est pas garanti.

Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPC y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après l'investissement

Frais d'entrée	0%
Frais de sortie	0%

Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi ou avant que le revenu de votre investissement ne vous soit distribué. Dans certains cas, l'investisseur peut payer moins. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

Frais prélevés par l'OPC sur une année

Frais courants	0,05% *
----------------	---------

Frais prélevés par l'OPC dans certaines circonstances

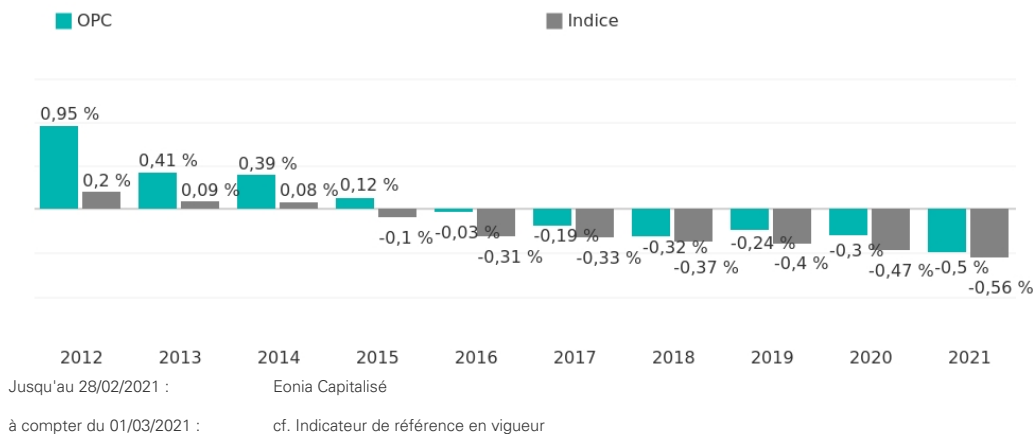
Commission de performance	Néant
---------------------------	-------

*Le chiffre communiqué se fonde sur les frais de l'exercice précédent, clos le 30/09/2022. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre. La description comprend les frais directs et indirects.

Pour plus d'informations sur les frais, veuillez vous référer à la rubrique frais et commissions du prospectus de cet OPC, disponible sur le site internet www.lazardfreresgestion.fr.

Les frais courants ne comprennent pas : les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par l'OPC, lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Performances passées



Les performances passées ne constituent pas une indication fiable des performances futures et ne sont pas constantes.

Les performances sont calculées après déduction des frais prélevés par l'OPC.

Date de création de l'OPC :
17/01/2006

Devise : EUR

Indicateur de référence :

€STR Capitalisé
L'indicateur de référence est exprimé en EUR.

Informations pratiques

Nom du dépositaire : CACEIS BANK.

Lieu et modalités de communication de la valeur liquidative : La valeur liquidative est communiquée d'une manière quotidienne par affichage dans les locaux de LAZARD FRERES GESTION SAS et sur internet www.lazardfreresgestion.fr.

Lieu et modalités d'obtention d'information sur l'OPC : Le prospectus, les derniers documents annuels et périodiques sont adressés dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite auprès de LAZARD FRERES GESTION SAS, 25, rue de Courcelles 75008 Paris France.

Fiscalité : Selon votre régime fiscal, les plus-values et les revenus éventuels liés à la détention de parts ou actions peuvent être soumis à taxation. Il est conseillé à l'investisseur de se renseigner à ce sujet auprès de son conseil ou de son distributeur.

La responsabilité de LAZARD FRERES GESTION SAS ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou incohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de cet OPC.

Cet OPC est agréé par l'Etat français et réglementé par l'Autorité des Marchés financiers. LAZARD FRERES GESTION SAS est agréée par l'Etat français et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au **20/10/2022**.

La politique de rémunération est disponible sur le site internet de LAZARD FRERES GESTION SAS www.lazardfreresgestion.fr. Un exemplaire papier sera mis à disposition gratuitement sur demande. Toute demande de complément d'information doit être adressée au service juridique des OPC de LAZARD FRERES GESTION SAS.